



PV 427 DU JEUDI 28 MARS 2019

COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 25 mars 2019

Président : Bernard COURRIER. **Membres** : Alain BARBIER, Gilbert BENOIT, Gilbert BOUTEYRE, Jean-Michel GAY, Maurice MOURROZ, Jean-Claude QUIOT, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Lakhdar TOUATI.

Absents excusés : Jean-Michel JASTRZAB

Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

➡ MESSAGE TRES IMPORTANT A L' ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Attention, désormais seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

Zone rouge : A compter du Lundi 25 Mars 2019 à 16 h, nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 29, 30 et 31 Mars 2019. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

Zone orange : Nous entrons dans la zone orange, à compter du Lundi 25 Mars 2019 à 16 h jusqu'au Lundi 01 Avril 2019 à 16 h pour toutes les rencontres prévues les 05,06 et 07 Avril 2019. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

Zone verte : Vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues, à partir du 12,13 et 14 Avril 2019.

➡ REFORME CHAMPIONNATS JEUNES LAURAFoot

Nous vous rappelons le message envoyé le 14 mars aux clubs du DLR ayant des équipes jeunes dans les championnats LAuRAFoot ou susceptibles d'y participer la saison prochaine, en montant de D1.

A transmettre à vos responsables de catégories JEUNES ou éducateurs concernés...

*Suite à la réforme des championnats Jeunes en LIGUE, la période de transition entre la saison actuelle et celle à venir est source d'interrogations et de doutes, c'est pourquoi Arsène MEYER, Président de la Commission de suivi de la réforme des championnats Jeunes à la LIGUE et la Commission SPORTIVE/COMPETITIONS de votre DISTRICT vous convient à une réunion d'échanges au siège du DLR **le jeudi 4 avril 2019 à 19h00 précises**.*

C'est l'occasion unique de confronter vos connaissances sur le sujet et de bien appréhender toutes les subtilités de cette réforme des championnats Jeunes. Nous vous attendons nombreuses et nombreux...

Merci de vous inscrire par e-mail auprès de la Commission SPORTIVE / COMPETITIONS, pour l'intendance.

➡ INFORMATION TRES IMPORTANTE

Fin saison 2018-2019 - Montées / Descentes en U17 et U15

Application des réformes des championnats Jeunes de ligue et du DLR

U17 D1 : En fin de saison 2018-2019, les équipes descendant du championnat U17 R2 de LIGUE rejoindront la catégorie U17 D1 de notre championnat. Les 2 premiers des U17 D1 accéderont au championnat U18 R2 de ligue.

Les clubs qui accéderont en U18 R2 de LIGUE pourront conserver leur équipe en U17 D1, ce afin de continuer le travail de formation par catégorie d'âge (cf articles 4.13 et 5.04 des règlements sportifs du DLR).

Donc, **la place des 2 équipes qui monteront ne deviendra pas vacante.**

Ainsi, si nous avons plus de 2 équipes rétrogradées sportivement de U17 R2 de ligue vers le DLR, non seulement les équipes classées deuxièmes de U17 D2 ne pourront pas accéder à la catégorie supérieure, mais de plus nous appliquerons le principe de cascade qui **entraînera la descente du huitième voire même du septième** de U17 D1 (cf article 4.00 des règlements sportifs du DLR). Les quatre derniers de la poule U17 D1 descendront en U17 D2 (sauf application de l'Article 4.00). Cette poule ne pourra pas dépasser le nombre de 12 équipes sauf circonstances exceptionnelles.

U15 D1 : En fin de saison 2018-2019, les équipes descendant du championnat U15 R2 de LIGUE rejoindront la catégorie U15 D1 de notre championnat.



PV 427 DU JEUDI 28 MARS 2019

Les 2 premiers de U15 D1 accèderont simultanément aux championnats U16 R2 et U15 R2 de Ligue.

Les clubs qui accèderont en U16 R2 de LIGUE pourront conserver leur équipe en U15 D1, ce afin de continuer le travail de formation par catégorie d'âge (cf articles 4.17 et 5.04 des règlements sportifs du DLR).

Donc, **la place des 2 équipes qui monteront ne deviendra pas vacante.**

De plus, par application des nouveaux règlements de ligue des championnats de jeunes, dès la saison prochaine, un même club ne pourra pas avoir 2 équipes en championnat U15 de ligue (même à des niveaux différents). Les équipes de l'OL 2, FCL 2 et AS ST-PRIEST 2 seront donc **rétrogradées en U15 D1 quel que soit leur classement** en fin de championnat. Ainsi, si nous avons plus d'une équipe rétrogradée sportivement de U15 R2 de ligue vers le DLR, non seulement les équipes classées deuxièmes de U15 D2 ne pourront pas accéder à la catégorie supérieure, mais de plus nous appliquerons le principe de cascade qui **entraînera la descente du huitième voire même du septième de U15 D1** (cf article 4.00 des règlements sportifs du DLR).

Les quatre derniers de la poule U15 D1 descendront en U15 D2 (sauf application de l'Article 4.00).

Cette poule ne pourra pas dépasser le nombre de 12 équipes sauf circonstances exceptionnelles.

Pour toute question ou information, vous pouvez joindre :

Arsène MEYER (07 87 72 96 17 - mail : president-delegue@lyon-rhone.fff.fr)

Bernard COURRIER (06 78 73 69 47 - mail : sportive@lyon-rhone.fff.fr)

ENTENTES

REGLEMENTS GENERAUX LAuRAFoot

Article 7.1 - Les Ententes : Les équipes des Ententes ne peuvent participer qu'aux seuls championnats des «Districts», dans le respect des Règlements Généraux de la FFF et ne peuvent pas accéder aux championnats de Ligue.

L'équipe de l'entente peut participer à la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

CALENDRIER DES MATCHS DE BARRAGES JEUNES

Les dates des matchs de barrages pour les catégories jeunes sont fixées au : Week-end du 15 et 16 JUIN 2019

2 ème Tour pour la catégorie U15 : Week-end du 22 et 23 JUIN 2019

FMI

Information publiée le 25/01/2019 sur le site Internet du District : Nous vous rappelons qu'en cas d'arrêté municipal interdisant l'accès à un terrain, le Club recevant doit avertir l'adversaire, l'arbitre, le délégué et l'observateur de la rencontre concernée par cet arrêté.

Merci de le signaler aussi à la Commission de l'Arbitrage et à la Commission de Délégations.

QUE FAIRE AVEC LA FMI EN CAS D'ARRÊTÉ MUNICIPAL ?

Avec la mise en place de la Feuille de Match Informatisée, la saisie des reports de rencontre par les Clubs sur « FOOTCLUBS » n'est plus permise. Dans le cas où la rencontre est annulée en amont suite à un arrêté municipal, le Club Visiteur et les Officiels sont informés par le Club Recevant et ne se déplacent pas. Le Club Recevant adresse un mail d'information de ce report avec l'arrêté municipal à la Commission Sportive et des Compétitions (sportive@lyon-rhone.fff.fr) pour les matchs de championnats ou à la Commission des Coupes (coupe@lyon-rhone.fff.fr) pour les matchs de Coupes. Le Club Recevant n'a pas à intervenir sur la tablette ou sur « FOOTCLUBS », seul le District peut effectuer cette saisie (attention : de ce fait en l'absence de saisie par le Centre de gestion, le match n'apparaît pas comme reporté sur le site internet d'où l'absolue nécessité de prévenir l'Adversaire et les Officiels de la rencontre).

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

En cas de non fonctionnement de la FMI, une feuille de match papier doit être établie :

VETERANS, poule E : Match n° 20934016 du 08/03/19 : A.S.A Villeurbanne 5 / FC Lyon Football 5

VETERANS, poule F : Match n° 20934146 du 08/03/19 : CS Meginand 5 / AS Saint Martin En Haut 5

U15 D4, poule I Niveau 1 : Match n° 21218490 du 09/03/19 : AS Des Buers Villeurbanne 1 / FC Gerland 2

FUTSAL D3, poule A : Match n° 20468396 du 10/03/19 : Futsal Mornant 2 / FC Ternay 1

FUTSAL U18, poule B : Match n° 21184778 du 10/03/19 : Foot salle Civrieux 1/ Futsal Mont Or 1

2ème rappel - Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 22.1 des règlements page 120 de l'annuaire : SENIORS D3, poule A : Match n° 20457352 du 17/02/19 : Lyon Maccabi 1 / Vaulx Olympique 1



PV 427 DU JEUDI 28 MARS 2019

En vertu de l'article 22.1 des règlements page 120 de l'annuaire, toutes les équipes recevantes ont match perdu et 0 point plus 170 Euros d'amende si les feuilles de matches ou copies ne sont pas parvenues au District avant le Lundi 01 Avril 2019, 14 heures : Sont concernées les équipes recevantes ci-dessous :

SENIORS Féminines D1 à 8, poule A : Match n° 21185013 du 10/02/19 : Fc Colombier-Satolas 1 / Sud Azergues Foot 1

FORFAITS

U20 D1, poule A : Match n° 20487155 du 02/02/19 : O. Saint Genis Laval 1 / Fc Vaulx En Velin 2

Forfait du Fc Vaulx en Velin

SENIORS D4, poule F : Match n° 20458795 du 03/03/19 : Sp. Saint Alban De Roche 2 / Saint Romain en Gal 1

Forfait de Saint Romain en Gal

U15 D4, poule N Niveau 2 : Match n° 21218646 du 16/03/19 : Fc Chassieu Decines 2 / Saint Romain en Gal 1

Forfait de Saint Romain en Gal

U15 D4, poule R Niveau 2 : Match n° 21218773 du 17/03/19 : Fc Sainte Foy Les Lyon 2 / Fc Gerland Lyon 3

Forfait du Fc Gerland Lyon

SENIORS D4, poule D : Match n° 20458555 du 23/03/19 : Fc De Fontaines 2 / Fc Point du Jour 2

Forfait de Point du Jour

SENIORS D5, poule D : Match n° 20932108 du 23/03/19 : As Craponne 3 / As Grezieu La Varenne 1

Forfait de As Craponne / Forfait Général

U17 D4, poule C Niveau 1 : Match n° 21221216 du 23/03/19 : Fc Sud Ouest 69 2 / As Grezieu la Varenne

Forfait du Fc Sud Ouest 69

U15 D4, poule R Niveau 2 : Match n° 21218775 du 23/03/19 : Cs Meginand 2 / Fc Gerland Lyon 3

Forfait du Fc Gerland Lyon

U15 D4, poule J Niveau 2 : Match n° 21218528 du 23/03/19 : Et. S. Lierguoise 2 / Sla. Odenas Charentay 2

Forfait de Sla. Odenas Charentay

SENIORS D4, poule F : Match n° 20458819 du 24/03/19 : As Rhodanienne 2 / Fc Sainte Foy Les Lyon 2

Forfait du Fc Sainte Foy Les Lyon

U17 D4, poule C Niveau 1 : Match n° 21221218 du 24/03/19 : Sp. Club Du Garon 2 / Ent. Hauts Lyonnais Gre 2

Forfait de Ent. Hauts Lyonnais

U17 D4, poule F Niveau 2 : Match n° 21221307 du 24/03/19 : Fc Sainte Foy Les Lyon 2 / Cs Meginand 2

Forfait du Cs Meginand

SENIORS D5, poule A : Match n° 20931840 du 24/03/19 : St. Chambost Allieres 2 / Sla. Odenas Charentay 3

Forfait de Sla. Odenas Charentay

SENIORS D5, poule A : Match n° 20931839 du 24/03/19 : Fc Lamure Poule 3 / Fc Corcelles 1

Forfait du Fc Lamure Poule

DERNIERE DIVISION SENIORS D5

Montées en fin de championnat 2018-2019

En Séniors : En fin de saison 2018-2019, 18 équipes descendront de D4 vers D5. Nous aurons donc 18 montées de D5 vers la D4. Etant donné que nous avons 6 poules en D5, sont candidats à la montée : Les 3 premiers de chaque poule.

Dans le cas où nous avons plus de descentes que de montées en ligue, nous appliquerons le règlement actuel en empêchant un des troisièmes d'accéder au niveau supérieur (ceci par application des lettres tirées au sort puisque le fair-play n'est pas applicable à la D5).

Tirage au sort des lettres pour les divisions où le fair-play n'intervient pas dans les montées et descentes.

L'ordre est le suivant : G, M, C, K, E, H, F, O, I, D, Q, A, S, J, L, B, N, R, P

HOMOLOGATION TOURNOIS

515453 AS ECULLY – U7 U9 le 13 Avril 2019

563771 SUD AZERGUES FOOT – U13 le 13/04/19 U9 le 14/04/19

505605 FC LYON – U11 U13 U15 U17 le 20, 21 et 22/04/19

541895 FC PONTCHARRA ST LOUP – U11F U13F le 20 Avril 2019 U15F U18F le 21 Avril 2019

523650 FC LIMONEST ST DIDIER – U12 le 28 Avril 2019 U12 le 15 et 16 Juin 2019

504256 FC VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS – U10 U11 le 14/04/19 U13F U15F le 27/04/19 U12 U13 le 28/04/19

582775 FC RENEINS VAUXONNE – U9 le 27/04/19